



MANSPACH

## INFORMATION SECHERESSE

Chères Manspachoises, chers Manspachois,

Le réchauffement climatique nous impose présentement canicule et sécheresse, et parvient à pousser l'indicateur d'humidité des sols vers des niveaux particulièrement bas qui pourront passer en dessous des 10%, pour peu que la sécheresse perdure, ce qui semble être le cas. La plupart de nos cours d'eau sont à sec, et la Largue est nettement passée sous la barre des 200 l/seconde de débit à l'amont de la prise d'eau de la Rigole à Friesen. Cette situation est particulièrement tendue dans le Sundgau, et Monsieur le Préfet, après consultation du Comité sécheresse, a pris un certain nombre de mesures de restriction d'usage de l'eau qui pour Manspach se traduisent dans l'arrêté de la manière suivante, avec application immédiate, et ce jusqu'au 17 Septembre, date à laquelle, en fonction des évolutions climatiques, un nouveau comité sécheresse assouplira ou durcira les présentes directives.

- **Jusqu'au 17 septembre au moins, les habitants des communes concernées, dont Manspach, ne devront pas remplir les piscines, laver leurs voitures en dehors des stations professionnelles équipées d'un système de recyclage de l'eau, laver les voies et les trottoirs.**
- **L'arrosage des potagers, des bacs et massifs fleuris reste toléré, et l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature reste momentanément autorisé uniquement de 6h à 9h et de 19h à 21h.**
- **L'utilisation de l'eau des cours d'eau et de la Rigole d'alimentation du canal du Rhône au Rhin est interdite pour préserver le débit très faible de la Largue et la recharge des aquifères qu'elle alimente.**
- **En cas de pénurie d'eau avérée ou pressentie, les Maires pourront prendre des mesures d'économie des usages de l'eau potable plus restrictives.**

Un évènement très récent dans la rue St Léger, m'oblige à rappeler qu'en cette période de grand danger potentiel d'incendie, **les feux au sol, sont strictement interdits**; les broyeurs de jardin, les plateformes de déchets verts et le « tri-mobil » sont là pour éviter les catastrophes provoquées par les incendies.

Face à ces nouvelles conditions climatiques, il appartient à chacun d'agir à son niveau, pour chercher à atténuer chez lui, et autour de lui, les conséquences prévisibles de cette évolution, et comprendre les décisions qui sont prises pour atténuer autant que faire se peut, les mutations qui s'annoncent.

Recevez toutes et tous mes plus respectueuses et coopératives salutations.

Daniel DIETMANN  
Maire

